



Séance	Assemblée technique C10m – procès-verbal
Date	17 septembre 2020, 20 heures
Lieu	Matran, Auberge du Tilleul
Sections	Présentes : 18 sections avec 34 délégués Absentes : 1 (Vuadens)
Comité	Présents : 4 = Daniel Roubaty (Président), Stéphane Broillet, Anton Cotting, Patrice Rossier Excusés : Frédéric Descloux, Jacques Moullet
Invités	Aucun

Thème	Suite ?
<u>1. Constitution de l'assemblée</u> <ul style="list-style-type: none">• Le Président salue les délégués. Il excuse F. Descloux et J. Moullet.• Avec 38 votants, la majorité est fixée à 20. Aucun scrutateur n'est nommé.• L'ordre du jour est accepté tel que proposé.	
<u>2. Procès-verbal du 19.09.2019</u> <ul style="list-style-type: none">• Le procès-verbal a été mis à disposition sur le site. Il est approuvé à l'unanimité.	
<u>3. Maîtrises et programme cantonal</u> <ul style="list-style-type: none">• A. Cotting prend la parole pour sa dernière assemblée technique dans sa fonction.• Les concours sont inchangés (prix, programme). Merci pour le respect des délais.• Le matériel nécessaire est remis ce soir et pourra être complété si besoin.• A. Cotting remet les prix pour les maîtrises de l'année dernière.	
<u>4. Championnat de groupes</u> <ul style="list-style-type: none">• Le délai d'inscription est fixé au 10.10.2020. Les formulaires suivent par mail.• Les dates de retour pour les trois tours sont communiquées par oral.	
<u>5 Information Match et relève</u> <ul style="list-style-type: none">• Les matches habituels auront lieu cette année (Match Romand et Interfédérations).• Pour la relève, un calendrier a été préparé par M. Zürcher. Il inclut des tirs de	



Thème	Suite ?
d'entraînement et de sélection, ainsi qu'une soirée d'information pour les entraîneurs. Des feuilles d'inscription sont distribuées ce soir.	
<p><u>6. Concours féd. Sociétés: dates 2020/lieu 2021</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Le concours 2020 est organisé par Heitenried. Tir préalable le 13.11.2020 à Heitenried et tir principal les 27-28-29.11.2020 à Schmiten.• Nous espérons des conditions normales de déroulement pour ce concours• En 2021, le concours de sociétés se déroulera à Vully-Broye, comme proposé l'an dernier.• Cottens est candidat pour l'année 2022. L'assemblée remercie la société pour sa disponibilité.	
<p><u>7. Finales cantonales : dates+lieu 2021/lieu 2022</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Le Crêt recevra les finales fribourgeoises du 5 au 7 février 2021.• Les normes sanitaires seront adaptées en fonction des circonstances. La question sera discutée lors de la prochaine vision locale.• Pont-la-Ville sera l'organisateur 2022.• Aucun candidat ne s'annonce pour 2023.	
<p><u>8. Calendrier C10m</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Les délégués ont reçu la version provisoire. L'assemblée en prend connaissance, sans remarques ni corrections. Notre site indique désormais les dates de publication des divers documents importants pour les sociétés et concours.	
<p><u>9. Propositions et divers</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Le Comité n'a pas reçu de proposition des sociétés et n'a pas non plus de proposition à faire. La discussion est donc ouverte sous divers.• Une table ronde est à nouveau organisée cette année. Elle est aussi ouverte aux membres des sociétés, pas seulement aux présidents. On peut sans autre étendre la discussion au-delà du thème principal, l'« avenir du 10m ».• Un appel est lancé pour le remplacement d'A. Cotting et P. Rossier au comité cantonal. La charge de travail est tout à fait compatible avec une activité professionnelle. Un représentant de la partie alémanique sera particulièrement bienvenu. La SFTS ne pourra pas garantir un bon déroulement des compétitions sans chefs de tir.• M. Zürcher rappelle que pour évoluer dans les cadres, il faut participer au test PISTE et au shooting master.• Les normes sanitaires de la FST s'appliquent aussi pour le tir à 10m. Il faut respecter les distances et les spectateurs portent un masque. On utilise une cible sur deux ou tient une liste de traçage. Les séparations en plexiglass sont possibles. Chez les jeunes tireurs, le partage de matériel (armes, habits) doit être évité et les instructeurs portent un masque. En respectant les règles de distance, on évite les cas de quarantaine.	

La séance est clôturée à 20 heures 45.

Jacques Moullet, Secrétaire